

La loi Blanquer et ses effets au cœur des débats du congrès du GFEN

Adoption de mesures qui tendent à aller, en matière de fonctionnement, vers "des standards anglo-saxons qui n'ont pas prouvé leur efficacité dans le système éducatif", orientations dans le secondaire qui ressemblent à un asservissement aux besoins économiques et amorcent un retour à "une démocratisation restreinte" de l'accès à l'éducation, "instrumentalisation" des apprentissages en maternelle pour préparer le CP, au risque de conséquences "redoutables" sur certains enfants... De nombreuses mesures générées par le projet de loi "pour une école de la confiance" ont été au centre des discussions du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) qui a tenu son congrès annuel du 30 mai au 1er juin 2019 à Ivry-sur-Seine (94). La centaine de participants a élu à cette occasion un nouveau bureau, composé pour un tiers de nouveaux membres, élargi son secrétariat général, actualisé et synthétisé son texte d'orientation qui n'avait pas été modifié depuis cinq ans et posé des principes de stratégies de développement, en s'appuyant sur les résultats d'actions menées en partenariats, en REP, avec des syndicats d'enseignants, la PJJ ou des collectivités. Jacques Bernardin, le président du mouvement, dresse un bilan de ce congrès pour ToutEducatif.

ToutEducatif : La thématique retenue pour ce congrès, "École sous contrôle : l'éducation peut-elle être mise au pas ?" a donné lieu à diverses discussions autour du projet de loi "pour une école de la confiance". Qu'est-il ressorti de ces échanges ?

Jacques Bernardin : Notre mouvement a en effet d'abord analysé la situation éducative et culturelle. Car, ce congrès visait à travailler autour de quatre grandes questions : où en est-on, où va-t-on, quelles sont nos ressources et quels chemins choisir, c'est-à-dire quelles stratégies de développement devons-nous définir ? Concernant la loi Blanquer, nous constatons que, même si elle est faite de pièces qui apparaissent éparses, celles-ci servent un projet d'ensemble. Elles visent une modification structurelle, notamment du secondaire et du supérieur, au niveau de l'orientation et des contenus, des retouches sur les programmes, comme c'est le cas en maternelle et pour la lecture et l'écriture au CP, et donnent, sur le plan organisationnel, une place importante aux évaluations des élèves mais aussi des enseignants. Ces mesures sont à mettre en parallèle avec l'évolution de la fonction publique et le choix de tendre vers des rémunérations différenciées selon le mérite. Cela ressemble à une mise aux standards anglo-saxons, ce que l'on appelle le "new public management" qui consiste à mettre les règles du privé dans le système éducatif au nom de l'efficacité, ce qui reste à prouver en matière d'éducation !

ToutEducatif : Que voulez-vous dire quand vous soulignez que cette efficacité reste à prouver ?

Jacques Bernardin : On sait que ce type de système a été mis en place en Angleterre et aux États-Unis et que cela a surtout conduit les enseignants à moins apprendre à leurs élèves et plutôt à les exercer aux tests. Un article de The Guardian, repris sur le site Slate en février 2018, révélait qu'entre 2012 et 2016, 1300 profs avaient triché aux épreuves : soit en donnant plus de temps à leurs épreuves, soit en modifiant des consignes de passation ou des aides apportées aux élèves, voire les résultats. On sait que ce genre de système détruit les collectifs de travail et aboutit presque toujours à une fraude. On estime donc que l'on n'est pas obligé de reproduire des erreurs ! S'ajoutent

également les primes dans l'éducation prioritaire qui seront en partie attribuées au mérite comme cela a été annoncé en juillet dernier. Comment juger le mérite, sinon par rapport aux épreuves également ? Auparavant, avait été lancée une réflexion sur une évaluation plutôt formative, vraiment au service des apprentissages. Car autant les enseignants que les élèves ont besoin de savoir où ils en sont par rapport aux attendus pour tendre vers une autorégulation des apprentissages. Enfin, l'article 1 vient se superposer à ça. Cette exigence de devoir d'exemplarité des enseignants nous semble être une menace pour la liberté pédagogique. Nous craignons que ce ne soit une manière de soumettre les enseignants à un devoir d'allégeance par rapport à tout ce qui leur sera prescrit.

ToutEducatif : Le projet de loi a-t-il fait l'objet d'autres analyses ?

Jacques Bernardin : Nous pensons que le système éducatif est pensé pour être davantage asservi aux besoins économiques. D'un côté nous aurons des établissements internationaux avec des filières qui vont certainement devenir élitaires, d'un autre côté plutôt des cursus courts avec de l'apprentissage et une formation professionnelle remodelée. On réserve la réussite à quelques-uns des élèves et on ne forme plus le plus grand nombre. On va vers une sélection méritocratique, une démocratisation restreinte de l'accès à l'enseignement et non plus ce vers quoi on tendait, une démocratisation élargie. Concernant la maternelle, nous craignons que la circulaire de rentrée, très injonctive sur le travail à conduire en grande section, ne conduise à ce que dénonçait un rapport de 2011 de l'inspection générale sur les effets des enseignements précoces de compétences à ce niveau : placer les élèves devant certaines tâches avait amené certains d'entre eux à vivre des expériences d'échec dès la maternelle ! Cette circulaire, en insistant notamment sur la nécessité de travailler deux points, le vocabulaire, certainement par des leçons de mots, et la phonologie selon une approche bien plus systématique, vise à étroitement instrumentaliser les apprentissages au service du CP. Elle donne à la grande section le rôle propédeutique de l'école élémentaire. Ce sont les éducateurs qui devront être attentifs à la façon d'instaurer ça. Mais ceux qui n'auront pas eu une bonne formation initiale et pas de formation continue risquent de se retrouver à suivre des "guides" comme celui du CP, et de développer des usages sans distance. Tout cela peut être extrêmement redoutable.

ToutEducatif : Au niveau de l'organisation du mouvement, quelles sont les orientations qui ont été adoptées et quels sont les grands rendez-vous à venir ?

Jacques Bernardin : Nous avons fait un point sur les outils et ressources que nous avons constitués depuis quelques années au travers de travaux que nous avons conduits sur le plan social et sociétal d'une part, sur l'écologie, le genre, les migrants et l'interculturel..., et sur le plan éducatif d'autre part, sur les élèves perturbateurs, le climat scolaire, l'aide aux devoirs, etc. Nous avons réfléchi à la manière de mutualiser ces ressources et outils. Parmi les idées retenues : monter des actions de formations sur ces thèmes et prolonger nos réflexions par des actes professionnels.

Nous organisons les Rencontres nationales sur l'accompagnement le 12 octobre prochain à Besançon, sans doute sur la lecture et l'écriture, puis les Rencontres nationales sur la maternelle le 25 janvier 2020 à Ivry-sur-Seine. Nous participerons également à la Biennale de l'éducation nouvelle, programmée à Poitiers du 28 au 31 octobre 2019. Et le centenaire de l'éducation nouvelle, en 2021,

sera l'occasion de revisiter l'héritage à la fois des hommes mais aussi des idées dans différents contextes.

Propos recueillis par Camille Pons